Organisation Hydrographique Internationale OHI

1921~2021

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-5

LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL
02/2021
30 avril 2021

RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2020

ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR 2020

Références :

A. Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification.*
B. Résolution de l'OHI 2/2018 – *Procédure d'examen des états financiers annuels et des recommandations ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux procédures révisées en vigueur pour le Cycle de planification de l'OHI (cf. référence A, *pour les années hors Assemblée*) et pour l'examen des états financiers de l'année précédente (cf. référence B), la présente lettre invite les membres du Conseil à :

   a. évaluer l'exécution du programme de travail de l'année précédente, tel qu'il est présenté dans la Partie 1 (Généralités) du projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2020, et fournir leurs commentaires dans les meilleurs délais ; et

   b. approuver les états financiers tels que présentés dans la Partie 2 (Finances) du projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2020 et les recommandations du Secrétaire général basées sur ses consultations avec les présidents de la Commission des finances et du Conseil, avant la réception du rapport du commissaire aux comptes externe.

2. Le compte rendu du commissaire aux comptes externe de Price Waterhouse Cooper n'est pas attendu avant le début du mois de juin 2021. Par conséquent, en tant que compromis d'une première étape, les membres du Conseil sont invités à approuver la Partie 2 (Finances) "telle quelle", afin de permettre au Secrétariat d'informer les Etats membres de la disponibilité du Rapport annuel pour 2020, avant l'été.

3. Après réception du compte rendu du commissaire aux comptes externe, la Partie 2 (Finances) du Rapport annuel pour 2020 et les recommandations du Secrétaire général seront examinées par les Présidents de la Commission des finances et du Conseil lors de la réunion du Comité restreint de la Commission des finances. Conformément à la référence B (paragraphe 7), le compte rendu de cette réunion sera ensuite diffusé auprès des membres de la Commission des finances pour commentaires.

4. Au cas où des commentaires substantiels et/ou des demandes de corrections de la Partie 2 (Finances) résulteraient des activités décrites au paragraphe 3, un addendum à la Partie 2 (Finances) sera soumis aux membres du Conseil pour vote et ensuite incorporé dans une version révisée du Rapport annuel de l'OHI pour 2020.

4b, quai Antoine Ier
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPAUTE DE MONACO

Tél. : +377 93 10 81 00
Fax : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Web : www.iho.int

5. Le projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2020 (Partie 1 - Général et Partie 2 - Finances) peut être consulté, en tant que Publication P-7, sur le site web de l'OHI https://iho.int/en/draft-publications.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Membres du Conseil
Copies à : Etats membres de l'OHI, membres de la Commission des finances, président/vice-président du Conseil

Annexe

A : Bulletin de vote

Annexe A à la LCC de l'OHI 02/2021

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-5

BULLETIN DE VOTE

*(A renvoyer au Secrétariat de l'OHI **avant le 31 mai 2021***

Le vote doit être soumis sur le système de formulaire en ligne de l'OHI :

https://IHO.formstack.com/forms/web_form_ccl_02_2021

Les Etats membres qui ont des difficultés pour accéder au système de formulaire en ligne, sont priés de bien vouloir soumettre ce formulaire par e-mail : info@iho.int ou télécopie : *+377 93 10 81 40*

Membre du Conseil :	
Contact :	
Mél du contact :	

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Approuvez-vous la Partie 2 (Finances) du Rapport annuel 2020 « telle quelle » ?

Veuillez cocher la case appropriée.

OUI	

NON	

Commentaires, le cas échéant :

Nom/Signature : ……. Date : ……